Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 029-212900252-20251216-DCM_2025_30-DE

DEPARTEMENT DU FINISTERE

COMMUNE DE CAST

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 16 décembre 2025, à 20 h 30, le conseil municipal de CAST, légalement convoqué le 12 décembre 2025, s'est réuni en la mairie de Cast, sous la présidence de Monsieur Jacques GOUEROU, Maire de Cast.

Etaient présents : Tous les conseillers municipaux en exercice à l'exception de Sylvie ROGNANT, Caroline HASCOËT, Armelle MOLAC et Gaël ROGNANT

Procurations : Armelle MOLAC donne pouvoir à Monsieur Maurice JACQ

Secrétaire de séance : Frédéric LAMBALLE

DÉLIBÉRATION 30-2025 : DÉCISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET COMMUNAL

Il est rappelé que les décisions budgétaires modificatives permettent d'ajuster des crédits qui n'auraient pas été prévus initialement dans le Budget Primitif de l'année en cours. Ces décisions sont soumises au Conseil Municipal qui doit les approuver par délibération.

Cette décision budgétaire modificative n°1 concerne deux points en particulier :
- L'inscription des crédits pour les travaux du SDEF sur la rue D'Ys
- L'inscription des résultats du SIMIF suite à sa dissolution

La prévision des écritures d'ordres budgétaires, à équilibrer comme suit :

DÉSIGNATION		**Dépenses**		**Recettes**	
Section de fonctionnement		Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Article	Chapitre				
60632	011		+ 584,39€		
002	002				+ 584,39€
Section d'investissement		Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Article	Chapitre				
204182	204		+ 100 245,14€		
2313	23	- 100 000,00€			
001	001				+ 245,14€

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la décision modificative n°1 du budget principal pour l'exercice 2025 telle que présentée ci-dessus.

AUTORISE le Maire à signer tous les documents s'y rapportant

Pour extrait certifié conforme
LE MAIRE
Jacques GOUEROU

